



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2015

Rôles des élus

COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

Assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Être consulté sur toute question intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le nombre ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle du personnel.

Organiser et gérer les activités sociales et culturelles au profit des salariés.

Le comité se réunit une fois par mois avec la direction pour une réunion plénière. Les élu-e-s titulaires disposent de 20h/mois de délégation (hors réunion avec la direction) pour effectuer leurs missions.

Le comité est composé de **7 titulaires** et 7 suppléant-e-s, **élu-e-s** par les salariés.

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.

Saisir inspection du travail quand l'employeur ne respecte pas ses obligations. Ils sont également reçus, sur leur demande, soit individuellement, soit par catégorie, service ou spécialité professionnelle par la direction.

Assister les salariés dans leurs relations avec l'employeur (entretiens, augmentations, promotions, litiges ...).

Les délégués du personnel se réunissent une fois par mois avec la direction pour une réunion plénière. Les élu-e-s titulaires disposent de 15h/mois de délégation (hors réunion avec la direction) pour effectuer leurs missions.

L'instance est composée de **9 titulaires** et 9 suppléant-e-s, **élu-e-s** par les salariés.

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Il est composé de **représentants du personnel** élus par les Délégués du Personnel et les membres du Comité d'Etablissement.

Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des salariés dans leur travail.

Participer à **l'amélioration des conditions de travail**.

Être consulté sur toute réorganisation affectant les conditions de travail, toute introduction de nouvelle technologie.

Participer à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, notamment par le biais de visites de sites suivies de propositions pour renforcer la sécurité au travail

Le comité se réunit une fois par trimestre avec la direction pour une réunion plénière, et aussi souvent que nécessaire pour des réunions extraordinaires et visites. Les élu-e-s titulaires disposent de 15h/mois de délégation (hors réunion avec la direction) pour effectuer leurs missions.

Le comité est composé de **6 élu-e-s titulaires**.

Les membres du comité sont assistés par les acteurs de la santé au travail : responsable HSE, médecin et infirmières du travail, assistante sociale, inspecteur du travail, inspecteur de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, ...

Agissons ensemble pour des mesures justes et équitables !

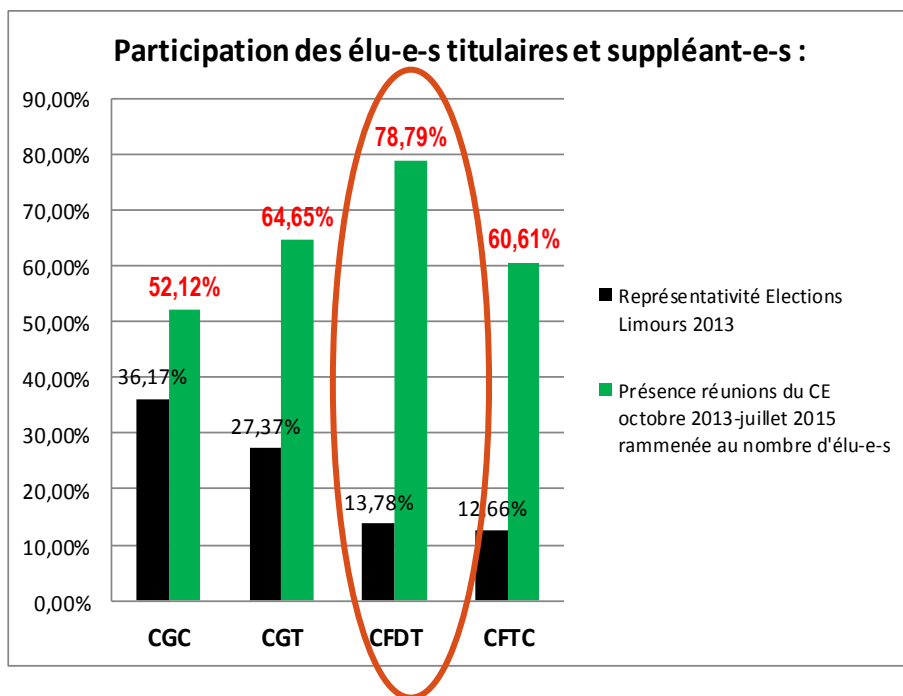
Retrouver toute l'actualité **CFDT** sur notre site internet : <http://www.cfdt-thales.com/dao/thales-air-systems.html>



BILAN 2013-2015 : UN MANDAT SE VERIFIE !

Bilan des réunions du Comité d'Établissement :

Depuis les dernières élections, à fin juillet 2015, **33 réunions du Comité d'Établissement** se sont tenues sur Limours – 20 réunions ordinaires et 13 réunions extraordinaires.



La **CFDT** a explicitement **demandé** la mise à l'ordre du jour des réunions de nombreux points en lien direct avec l'établissement de Limours, en plus des reprises des points du Comité Centrale d'Entreprise de TR6 :

- Stratégie et business
- Activité propre,
- Organisation et évolution BU/LP
- Emploi :
 - descriptions de poste (après chaque réorganisation),
 - adéquation charge/effectif,
 - régulation des sorties tardives pour préserver la vie personnelle,...
- Formation des salariés,
- Relation avec les sous-traitants,
- Responsabilité Sociétale,

Bilan des Délégués du Personnel :

Grâce à vos deux élus (titulaire et suppléant), la **CFDT** a pu **relayer vos nombreuses questions** portant sur vos conditions de travail, l'application de vos droits, les anomalies de fonctionnements de l'entreprise et des services, et **obtenir des réponses et faire avancer des revendications** individuelles ou collectives.

Ils vous ont également **assisté lors du règlement de problèmes ou contentieux** avec la direction, portant aussi bien sur les augmentations, les promotions, les entretiens annuels...

Bilan du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Après les élections professionnelles de 2013, la **CFDT** avait proposé un candidat comme membre au CHSCT. Celui-ci n'a pas été élu lors de la réunion du Grand Collège (élu-e-s CE+DP).

Bien que ne disposant pas de membre dans cette instance, la CFDT y a assuré une présence continue et dynamique au travers de son Représentant Syndical.



De gauche à droite :

Anne COGNIEUX (élue CE), Pierre BLANCARD (Elu DP),
Jean-Marc Pradal (DS, élu DP, RS CHS), Patrick REBEYROLLE (RS CE)

Agissons ensemble pour des mesures justes et équitables !

Retrouver toute l'actualité **CFDT** sur notre site internet : <http://www.cfdt-thales.com/dao/thales-air-systems.html>

